

**PV du Conseil Municipal extraordinaire du 29 avril 2026**

**Présents** : Rémi GOUBE, Elisabeth MARTIN, Frédéric FROMENT, Olivier BRIDELANCE, Michel-Pierre PECOUL, Julia GRASSLER, Cloé DIMIER, Bernadette VALLIER, Marc ALGOUD, Frédéric REUMAUX.

**Excusée** : Caroline SAUER (représentée par Cloé DIMIER)

**Absent** : Frédéric FROMENT

**Secrétaire de séance** : Michel-Pierre PÉCOUL

Mr le Maire, Rémi GOUBE, rappelle que **le conseil doit en préalable valider le côté extraordinaire de ce conseil municipal** convoqué en raison de l'urgence, suite au départ de Mme Héloïse NIEF, de nommer un Directeur pour la Régie des remontées mécaniques de Gresse en Vercors.

Approuvé à l'unanimité

**1/Approbation du PV du CM du 17 avril 2026**

Approuvé à l'unanimité

**2/ Délibérations**

**2026-42 : Désignation d'un directeur de l'EPIC "Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors" dit RDSGV**

Suite au départ précipité de madame NIEF, faute de solution pérenne à court terme, il est indispensable de désigner rapidement un/une directeur/directrice afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'EPIC, notamment en matière financière.

Olivier BRIDELANCE, président de l'EPIC, rappelle à cette occasion d'une part que le Directeur en est le responsable légal, à différencier du Directeur d'exploitation qui exploite le domaine skiable, d'autre part que la Commune reste l'autorité organisatrice du service public des remontées mécaniques. Il est en outre rappelé que, durant les six mois où elle a exercé sur la commune, Mme NIEF avait son activité répartie sur les postes de Secrétaire Générale de Mairie pour 70% et de Directeur de l'EPIC pour 30%.

Sachant...

- qu'un processus de recrutement sur le poste de Secrétaire Général a été par ailleurs lancé sans qu'un bilan ait pu être tiré de ce fonctionnement,
- que, quoi qu'il en soit, les délais pour voir aboutir un tel recrutement sont incompatibles avec les nécessités immédiates du service

la présente désignation ne peut s'inscrire dans la même logique : le poste doit pour l'instant être pourvu très rapidement pour une période de transition avant désignation d'un directeur permanent

Monsieur Jean-Pierre Demenus, qui a déjà exercé cette fonction à temps partiel durant un an au service de la RDSGV, ayant donné son accord pour effectuer une nouvelle mission transitoire, monsieur le Maire propose de le désigner Directeur de l'EPIC le temps qu'une solution pérenne soit trouvée pour le pourvoi de ce poste.

Adoptée à l'unanimité

**2026-43 : Autorisation donnée au Maire de signer un avenant à la convention pluriannuelle de Pâture (ou Bail Pastoral) liant la Commune à monsieur Jean Philippe Valla.**

Il est rappelé que Jean Philippe VALLA exploite ces parcelles depuis longtemps, et qu'elles n'ont jamais été rattachées jusque-là à la convention pluriannuelle initiale. Cet avenant a donc pour vocation de palier ce manque.

Adoptée à l'unanimité

**2026-44 : Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention pour des travaux de restauration de la Cabane de La Chau**

Cette demande, faite dans le cadre du Plan Pastoral Territorial (PTT) de la Région, est portée par la Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI) avec le Parc du Vercors (PNRV) car la cabane est située sur les hauts plateaux dans la réserve naturelle du PNRV.

Adoptée à l'unanimité

\*\*\*\*\*